

Quand l'abbaye de Sablonceaux était une carrière ...

Il a été souvent rapporté que le commissaire de la marine Charles LeMoine qui avait acheté l'abbaye de Sablonceaux en bien national en 1791, l'avait transformée en carrière afin de vendre une par une, les pierres provenant d'une grande partie des bâtiments abbatiaux. Ainsi, de nombreuses maisons des alentours auraient été bâties ou restaurées avec ces matériaux. De quels bâtiments de l'abbaye s'agissait-il? Quand et sur ordre de quel membre de la famille Lemoyne, ces destructions ont-elles eu lieu?

L'abbaye de Sablonceaux, du Duc Guillaume d'Aquitaine à Charles LeMoine.

L'abbaye avait été fondée en 1136 par Guillaume X, Duc d'Aquitaine, Comte du Poitou et père d'Aliénor d'Aquitaine. Ce puissant seigneur avait eu des démêlés avec l'Eglise. Alors, en geste de réconciliation, il avait donné aux religieux augustins une "métairie", à savoir une maison fortifiée avec donjon qu'il possédait à Sablonceaux dans la forêt du Baconais. Ce domaine occupait l'extrémité d'un plateau calcaire au pied duquel jaillissaient trois sources dont les eaux en se rejoignant en contre-bas, formaient un ruisseau appelé depuis, le Limonard. Cette maison-forte était protégée à l'est par des fossés secs taillés dans le roc, à l'ouest par une série de tours carrées. Au centre, du côté sud, se dressait le donjon défendu de chaque côté par deux tours carrées.

Peu après la donation, les moines augustins firent construire l'église abbatiale Notre-Dame de l'Assomption de style roman cistercien et les bâtiments abbatiaux, à savoir la salle capitulaire, le cellier surmontés du dortoir des moines à l'est, le réfectoire accolé au donjon au sud et fermant le cloître à l'ouest, un logis réservé à l'abbé. Les autres dépendances du château, furent mises à la disposition des religieux. Ceux-ci organisèrent peu à peu leur domaine. Au fil du temps, ils ceinturèrent l'abbaye de plusieurs murs qu'il fallait franchir par plusieurs portes pour y pénétrer. L'une d'entre elles est toujours debout: c'est le «Vieux Porche» ouvrage massif traversé par un long passage voûté. Les trois ruisseaux ont été aménagés pour faciliter la vie quotidienne des occupants: ce fut un vivier pour l'un (F7a), un lavoir pour l'autre (BS2) et un étang pour le troisième(S).



Etang du Limonard (2009)



Vieux porche (1900)

En récupérant la possession féodale du Duc Guillaume, l'abbaye était devenue un fief ecclésiastique dont le seigneur était l'abbé. Mais l'ancienne métairie du Duc Guillaume était aussi une châellenie groupant sous sa juridiction un certain nombre de paroisses. A Sablonceaux, se trouvaient la maison seigneuriale de cette châellenie ainsi que la résidence du prévôt et du sergent. En recevant d'autres dons, en jouissant de nombreux privilèges, les religieux de Sablonceaux devinrent de puissants propriétaires fonciers, exploitant les immenses forêts environnantes, gérant les fermes et les métairies de la région ainsi que les marais salants qui s'étendaient près de Saujon,

s'occupant avec soin des nombreuses vignes qui leur permettaient de produire de l'eau-de-vie qu'ils distillaient dans l'abbaye. Dîmes et prélèvements permirent l'agrandissement des bâtiments abbatiaux.

Puis, vint le temps des saccages, des incendies et des pillages, en particulier, à la fin de la Guerre de Cent Ans. S'en suivit un certain relâchement parmi les religieux...

A l'époque des guerres de religions, en 1568, les troupes protestantes attaquèrent l'abbaye, ruinèrent le donjon et détruisirent presque entièrement la nef recouverte de coupoles de l'église abbatiale. Par miracle, la façade resta debout. Le clocher fut épargné. Puis, l'abbaye fut livrée à l'abandon et au pillage. Ce fut alors la promulgation de l'Edit de Nantes qui mettait fin aux hostilités, du moins officiellement. Dans les faits, la guerre entre Catholiques et Protestants reprit de plus belle en Saintonge. A Sablonceaux, les Protestants incendièrent les ruines qu'on avait commencé à relever. En 1622, leur artillerie détruisit entièrement l'église paroissiale du village, dédiée à Saint André qui se trouvait à l'entrée de l'abbaye, en épargnant la maison curiale voisine. Aussi, les chanoines permirent aux paroissiens de célébrer leurs offices dans la chapelle nord du transept en attendant l'éventuelle reconstruction de leur église.

Avant cette attaque protestante, en 1615, ne parvenant pas à sortir l'abbaye de ses ruines, le dernier abbé régulier demanda à Rome que l'abbaye soit mise sous la tutelle d'un abbé commendataire. Nommé par le roi, cet ecclésiastique avait le droit de jouir de tous les revenus de l'abbaye, à condition d'entretenir les religieux et les bâtiments, mais aussi, il pouvait conserver pour lui le surplus des revenus encaissés. Aussi, la tentation était forte d'en donner le moins possible aux religieux et de ne rien laisser pour financer les réparations. A Sablonceaux, les abbés commendataires n'ont pas résisté à cette tentation et laissèrent l'abbaye dans un triste état, à l'exception du Cardinal de Sourdis qui, au XVIIème siècle, commença à restaurer l'église abbatiale, à relever plusieurs bâtiments de l'ancien château et de l'évêque Mgr de Maisonnoble qui initia une autre campagne de restauration un siècle plus tard.

Non seulement le Cardinal de Sourdis releva les bâtiments détruits, mais aussi, il procéda à une réforme profonde de la vie monastique puisqu'il chassa les moines augustins dont la ferveur religieuse et la moralité n'étaient plus celles des premiers temps et les remplaça par des religieux de l'abbaye de Chancelade située dans le Périgord. Dès lors, ceux-ci occupèrent les lieux pendant près de cent cinquante ans.

La famille LeMoynes propriétaire du domaine abbatial de Sablonceaux.

C'est alors que la Révolution arriva. Jadis, toute cathédrale, église, chapelle, collégiale, tout monastère, sanctuaire, hôpital ou domaine ecclésiastique comprenant des bâtiments, des objets, des terres agricoles, des mines, des bois et des forêts, étaient considérés comme biens du Clergé. Celui-ci en avait la jouissance pour le service public du culte, de l'enseignement et de la santé, tout en les entretenant sur les ressources propres de l'Église. En novembre 1789, l'Assemblée Constituante déclara que les biens du Clergé seraient désormais mis à la disposition de la Nation. En un mot, ils étaient confisqués. Une partie de ces édifices pouvait être vendue comme "bien national" à des personnes privées qui en resteraient définitivement propriétaires.

En mai 1790, à Sablonceaux, les onze membres de la communauté de Chancelade qui restaient à l'abbaye, refusèrent de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé et quittèrent les lieux. En mai 1791, le district de Saintes procéda à la vente des rares meubles qui subsistaient dans les bâtiments abbatiaux. Il ne restait plus qu'à vendre les murs de l'abbaye comme bien national. Au mois d'octobre suivant, François Manès, l'expert nommé par le Directoire du district de Saintes, estimait la valeur du domaine de l'ancienne abbaye à 39 320 livres. Alors, Charles LeMoine, commissaire de la Marine à Rochefort, se porta acquéreur. Selon l'acte de vente daté du 20 décembre 1791, il était le seul candidat à l'achat et les biens lui furent accordés à l'issue du 2ème feu. Il put commencer à en jouir dès le 27 janvier 1792, date à laquelle l'acte de vente était enregistré à Saintes.(A)

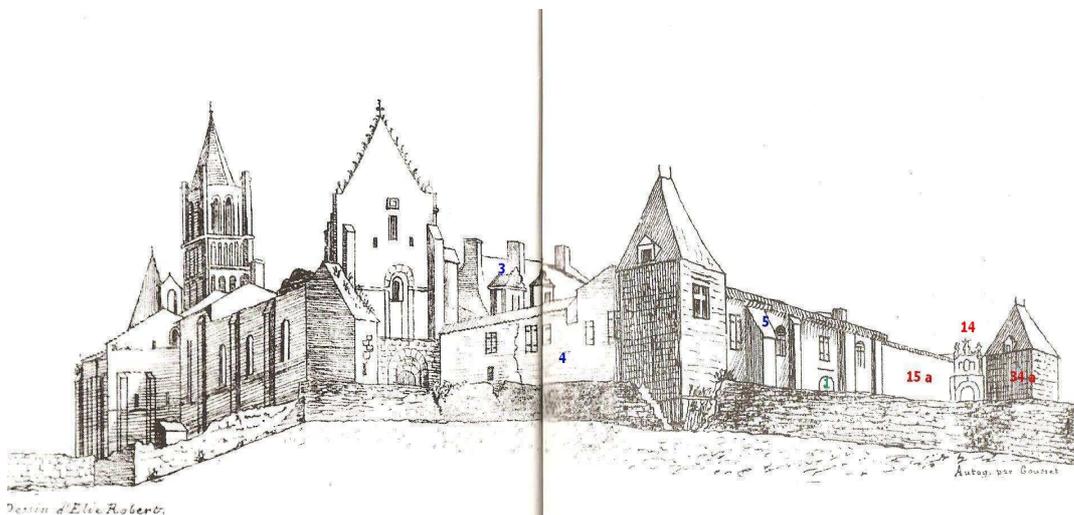
Quant à l'église abbatiale et le domaine de la cure où oeuvrait jadis le Prieur-Curé de Saint André de Sablonceaux, ils restaient propriétés de l'Etat et n'étaient pas intégrés à cette vente.

Ce ne fut qu'à la fin 1795 que Charles investit les lieux. Après avoir servi dans la Marine Royale pendant trente ans, devenu depuis peu Inspecteur de la Marine à Rochefort, l'ancien noble était las de supporter les tracasseries des autorités révolutionnaires, un peu malade aussi. Alors, il décida de prendre sa retraite et de se retirer à Sablonceaux. Dans un premier temps, il s'y installa avec son fils, Antoine-Charles-Louis Lemoyne, jeune homme tout juste sorti de l'adolescence. Quelques semaines plus tard, il était rejoint par sa compagne Jeanne Servant, leur fillette Christine Lemoyne alors âgée de sept ans et un nourrisson prénommé Louis que Jeanne venait de mettre au monde à Rochefort, fils officiellement issu de son union éphémère et légitime avec un gardien au port rochefortais, Louis Mutel.

Au début, même s'il attendait sa pension de retraite qui ne lui était pas versée parce qu'il était soupçonné d'avoir émigré, Charles avait peu de soucis financiers. Il vivait tranquillement à Sablonceaux, profitant des ressources provenant de la vente d'un domaine qu'il avait possédé à Taussat en Gironde. Mais en 1797, la France entière souffrait de problèmes économiques importants et l'Etat ne pouvait plus payer que le tiers des rentes qu'il devait. A cette époque, Charles qui n'avait toujours rien reçu de la pension de retraite, déclara «souffrir» de cette situation. C'est certain, il était à court d'argent. Comment régler le reste de l'achat de l'abbaye de Sablonceaux, nourrir sa famille, assumer l'éducation des enfants et entretenir son domaine? Il lui fallait trouver rapidement une solution. Pourquoi ne pas faire abattre les bâtiments de l'abbaye devenus inutiles parce que faisant double emploi, en particulier les plus vétustes et vendre leurs pierres aux habitants des environs? Il fut dit que " *la famille Lemoine n'avait ni les ressources (ce qui était vrai), ni l'envie (ce qui était moins sûr) d'entretenir tant de bâtiments construits pour une communauté nombreuse* ». De même, il fut noté que «*ne pouvant pas entretenir toutes ces toitures, les Lemoyne se décidèrent à abattre les bâtiments de l'abbaye pour «réduire les impôts*». Peut-être ... Quand Charles Lemoyne commença à toucher sa pension de retraite, vraisemblablement en décembre 1804 ou janvier 1805, il était trop tard pour les bâtiments abbatiaux !

L'état du domaine abbatial de Sablonceaux à la Révolution

Avant d'évaluer les dégâts causés par les Lemoyne devenus carriers à Sablonceaux, il faut revenir sur l'état du domaine tel que Charles l'avait acquis, en se référant à l'inventaire établi en mai 1790 (B), à l'acte de vente de décembre 1791 (A) et aux illustrations de l'abbaye réalisées en 1794 et en 1800. (C)



L'abbaye telle qu'elle existait en 1794 dans "Fastes historiques..." Rochefort 1844.

Après être passé sous le Vieux Porche, pour se rendre dans la **Maison Abbatiale**, on devait cheminer légèrement à droite, contourner une épaisse tour d'angle, carrée et saillante qui avait eu, à l'origine, un caractère défensif puisque c'était l'une des trois tours datant du XIème ou début XIIème siècle qui défendaient la façade occidentale de la maison-forte du Duc Guillaume.

Un portail situé au milieu de cette façade (1) permettait d'accéder à la "basse-cour" qui était en fait, le second cloître de l'abbaye. Ce passage traversait le bâtiment occidental (5) dont les dessous formaient un chai où était entreposé un treuil qui n'avait pas été vendu, trop volumineux sans doute. Au-dessus du chai, s'étendaient des chambres à l'usage du fermier "qui tenait la seigneurie de Sablonceaux". On accédait à ces chambres par un large escalier de pierre.

Sur la droite, au sud donc, on découvrait un solide corps de bâtiment (2) vestige des servitudes de l'ancien château du duc Guillaume, couvert en ardoises à cette époque, dont le rez-de-chaussée voûté en pierres de taille abritait un certain nombre d'écuries, de celliers, de servitudes et même une prison, preuve que l'abbaye devenue fief ecclésiastique conservait le droit féodal de justice de l'ancienne seigneurie. Au-dessus de cette bâtisse, régnait un immense grenier pavé, désigné "grenier d'abondance", d'où par extension, le nom de "grange aux grains" donné actuellement à ce bâtiment.



Grange aux grains (2) en 1985

Au fond de cette cour, à l'est donc, se trouvait un autre bâtiment également voûté (3) qui séparait les deux cloîtres. C'était l'ancien logis abbatial. Du côté du cloître roman, s'accrochait la galerie pentue dans laquelle un magnifique portail roman communiquait avec la salle des gardes du donjon. Au rez-de-chaussée de ce bâtiment muni de cheminées, il y avait des chais et des cuviers contenant encore six cuves et quelques tonneaux de différentes grandeurs. Au-dessus, s'étendaient des greniers, couverts d'une toiture très pentue et éclairés par quelques fenêtres mansardées, ce qui laisse penser que cet étage était une restauration réalisée au début XVIIème quand le cardinal de Sourdis relevait l'ancienne tour défendant autrefois le donjon, appelée en 1791 le "chapitre", contre laquelle ce bâtiment venait s'appuyer.

En équerre avec ce bâtiment, se trouvaient d'autres corps de logis qui prolongeaient le mur-sud de l'église.(4) Le dessous, voûté, abritait des servitudes et des brûleries (distilleries). A l'étage, des chambres servaient de greniers. Déjà, en 1791, les murs de ce bâtiment se fissaient.

Ensuite c'était la **Maison Conventuelle**. On y pénétrait par le portail que le dernier abbé commendataire, M. de Bourgogne avait fait élever en 1788. (14) Sur le manteau supérieur avaient été sculptés trois écussons évoquant entre autres, la Royauté. Mais un an plus tard, c'était la Révolution et les armoiries changèrent d'inscription, devenant *Nation*, *Loi* et *Constitution*.

Des deux côtés du portail se trouvaient des écuries bâties au début du XVIIème siècle, en deça de la tour carrée médiévale. Au-dessus s'étendaient des fenoirs (15 a & 15 b). Leurs charpentes en forme de pavillon étaient, en 1791, couvertes en ardoises.



Ecurie/ fenoir (15a) , Portail 1788 (14) et écurie / fenoir (15b) derrière la tour carrée (34 A) (1945)

Débouchant dans la cour, à gauche, on longeait l'arrière de la grange aux grains, dont une large porte voûtée, s'ouvrait sur la cour de la maison conventuelle. Ainsi, cette longue dépendance médiévale servait d'un côté, à la maison abbatiale et de l'autre, à la maison conventuelle.

Sur ce même côté, au bout de la grange aux grains, se tenait la maison où se réunissait le chapitre avant la Révolution.(18) Cette bâtisse avait été élevée à l'emplacement d'une des tours qui protégeaient le donjon, endommagées lors des guerres de religion, non seulement pour servir de salle où se réunissait le chapitre puisque l'ancienne salle capitulaire romane en très mauvais état avait été convertie en menuiserie, mais surtout pour faire le lien entre le nouveau réfectoire qui sera remanié au siècle suivant en logis abbatial (19) et le bâtiment transversal de la maison abbatiale (3) qui séparait les deux cloîtres ainsi que la grange aux grains.(2)

Cette cour réservée aux religieux était fermée à l'Est par des claires-voies et par deux vastes chais couverts d'un grenier unique, mais séparés l'un de l'autre à la base par un passage (16) qui conduisait à une seconde cour dans laquelle se trouvaient une brûlerie (distillerie), un chai à eau-de-vie et plusieurs autres servitudes.(17)



Grange aux grains (2) & maison du chapitre (18) (1985)

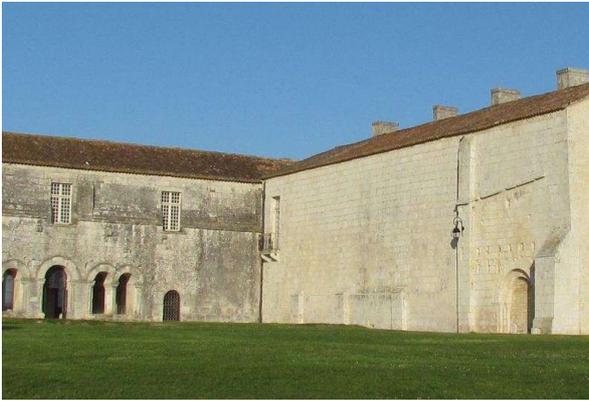


Logis abbatial (19) (2011)

A l'entrée de cette seconde cour, on découvrait sur la gauche, la façade de style italien d'une construction du XVIIème siècle (19) que le Cardinal de Sourdis avait fait élever, d'une part, à l'emplacement du donjon du Duc Guillaume détruit lors des guerres de religion et d'autre part, sur le vieux réfectoire roman, en utilisant les murs du XIIè qui constituaient le côté-sud du cloître. Cette élégante bâtisse abritant le nouveau réfectoire fut remaniée le siècle suivant sous la direction de Mgr de Maison noble pour en faire un élégant "logis abbatial". Bâti sur deux niveaux, cet édifice comportait en 1791, au rez-de-chaussée, quatre pièces toutes « *superbement plafonnées* ». La première qui servait à l'usage domestique, plus vaste que les autres, était en fait l'ancienne salle de gardes du donjon médiéval. La seconde était réservée aux Etrangers, la troisième dont le

plancher était parqueté, servait de Salle de Compagnie et la quatrième de Salon. Au premier étage, une galerie en arcades courait devant une enfilade de quatre vastes chambres «*toutes bien boisées*» et ayant chacune une alcôve.

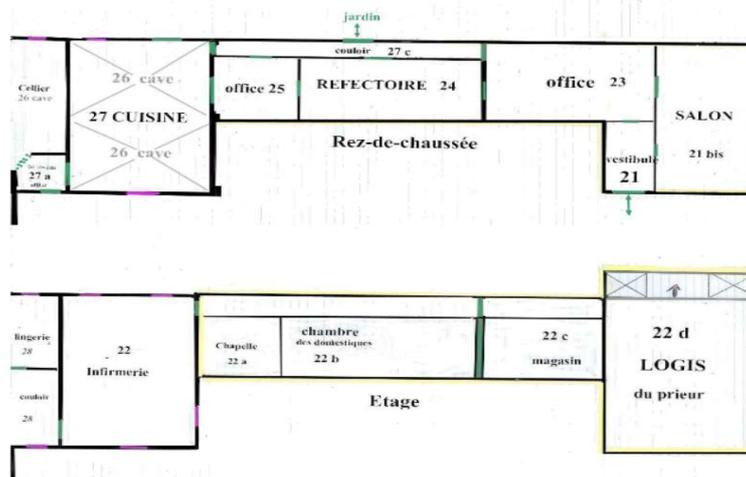
En pénétrant dans ce bâtiment à son extrémité, on trouvait un escalier en pierre. En face, au rez-de-chaussée, il suffisait de longer l'escalier, de passer une étroite porte pour déboucher dans l'ancien cloître roman (C). De là, on pouvait accéder à l'une des entrées du cellier, puis à une vaste pièce voûtée sur arcs d'ogive qui s'ouvrait sur le cloître par une série d'arcades: c'était l'ancienne salle capitulaire romane qui servait de menuiserie en 1791.



Salle capitulaire & arrière roman du logis abbatial (19) (2012) Aile aux moines (28) vue du grand jardin

Au-dessus de ce bâtiment s'étendait «l'aile des moines».(28) Là, sur un large couloir, s'ouvraient huit pièces, créées au début du XVIIIème, toutes éclairées par une haute fenêtre donnant sur le vaste "*clos fermé de murs contenant dix journaux tant en terre, vigne, pré, jardin, réservoir et allées de charmilles*". (35) La première pièce, accolée à la seconde tour qui défendait le donjon et qui avait été relevée par Mgr de Sourdis, servait de lingerie. La suivante, munie d'une cheminée, était le chauffoir commun et les six autres hébergeaient les religieux.

En haut du grand escalier de pierre, on pouvait accéder au bâtiment qui fermait le fond de la seconde cour de la maison conventuelle, appelé aussi "aile du Prieur". (20) Bâtie au XVIIIème siècle, en s'appuyant sur l'ancienne tour du château, elle était destinée à abriter, au rez-de-chaussée, le nouveau réfectoire des moines puisque le précédent avait dû laisser sa place au logis abbatial et à l'extrémité de l'étage, à la suite de trois pièces, au Logis du Prieur. Cette vaste chambre à la boiserie peinte, s'ouvrait à l'Est sur le grand jardin par une porte-vitrée donnant sur un balcon. Dans cette chambre, un tout petit escalier en bois permettait de monter dans les combles, là où avaient été aménagées la bibliothèque du Prieur et deux chambres pour ses domestiques.



La **Maison des filles**, troisième ensemble des bâtiments vendus à Charles Lemoyne (34) joignait le portail baroque de la Maison Conventuelle. En 1791, elle était constituée d'une vaste pièce aménagée au XVIIème siècle, quand furent construites les écuries (15b), à l'intérieur de l'une des trois tours saillantes datant du XIème ou début XIIème siècle qui défendaient la façade occidentale de la maison-forte du Duc Guillaume.(34 A) Les autres bâtiments donnaient sur la "basse-cour pour la volaille"(34 bis). Il s'agissait d'une buanderie, d'une fournière (fournil) et des deux étables intégrées dans le long bâtiment dont la façade-nord s'ouvrait (s'ouvre toujours) sur la cour de la maison conventuelle. On entrait dans cet ensemble, soit par les écuries de la cour conventuelle, soit par la basse-cour qui donnait sur le pré avoisinant (10) par où l'on accédait facilement au lavoir. (Sb)



Etables, côté cour conventuelle (34 B) (2011)

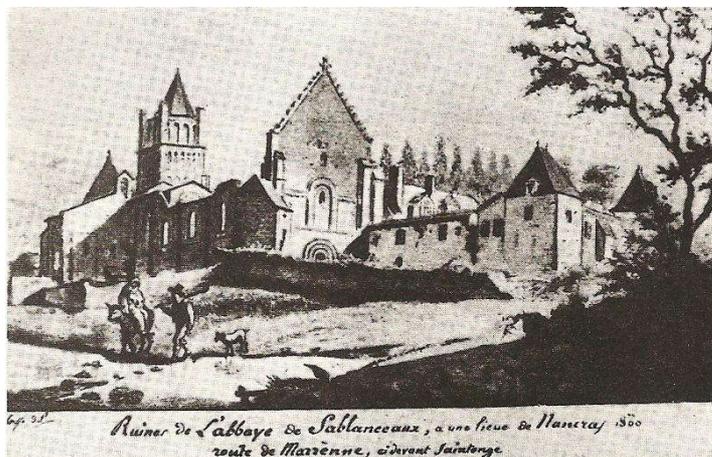


Tour carrée, côté jardin (34 A) (2009)

Maison des Filles (34)

Démolition de certaines parties de l'abbaye.

L'observation attentive du plan cadastral édité en 1836 (D) permet de repérer les bâtiments qui ont été abattus sur ordre des Lemoyne. C'est ainsi que disparurent sous les coups de barres à mine, non seulement les claires-voies et le double-chai qui séparaient les deux cours de la Maison Conventuelle ainsi que le chai à eaux-de-vie, la brûlerie et les servitudes qui se trouvaient dans la cour voisine, mais aussi les trois des bâtiments de la Maison Abbatiale. Ce fut d'abord le bâtiment de la façade occidentale où le chai était surmonté du logement du fermier(5), suivi de celui qui s'étendait dans le prolongement du mur-sud de l'église dont les murs se fissurèrent déjà en 1791, là où les servitudes et les brûleries étaient surmontées de greniers (4) et enfin le bâtiment voûté qui séparait les deux cloîtres, là où se trouvait jadis l'ancien logis abbatial.(3)

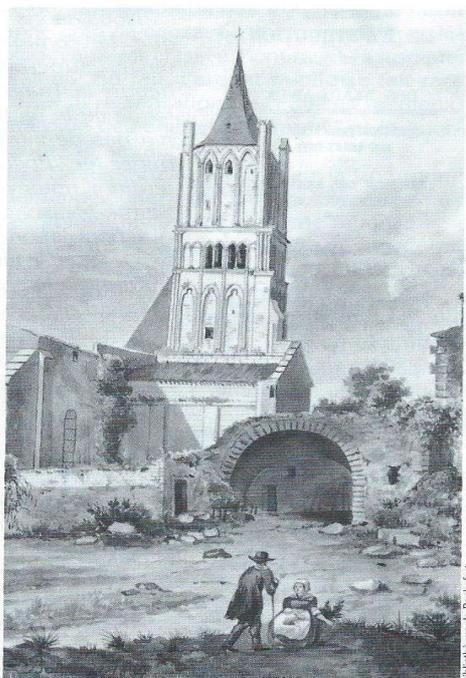


Gravure représentant Sablonceaux en 1800

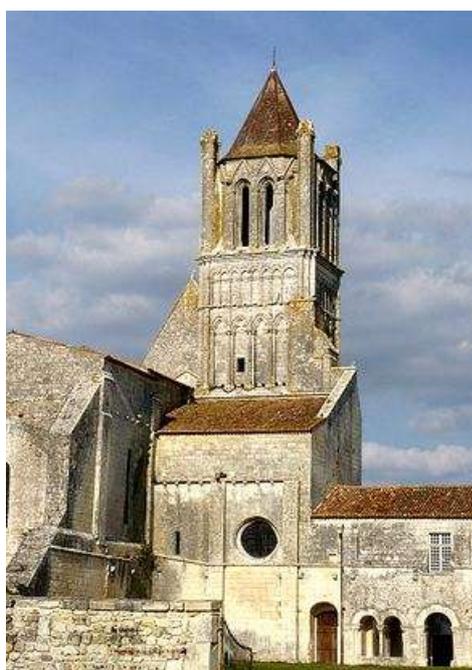
Ce qui est certain, c'est que la démolition de ces trois bâtiments de la Maison Abbatiale n'a débuté qu'après 1800. En effet, l'aspect de l'ancienne abbaye sur une gravure datant de cette époque est quasiment identique à celui que dessinait Elie Robert en 1794. Certains auteurs ont indiqué que *"vers 1810, une des tours du château existait encore en partie"*. (E) Il s'agissait justement de la tour carrée et saillante qui protégeait l'angle NO la façade occidentale de la maison-forte du Duc Guillaume. Cette indication laisse supposer qu'à cette époque, les deux bâtiments dont elle formaient l'angle, avaient déjà été touchés, mais que leur destruction n'était pas terminée.

A partir de novembre 1810, à la mort de Charles, ce fut à son fils Antoine-Charles-Louis LeMoyné que revint le domaine et ce, à lui seul. En effet, ni Jeanne Servant, sa belle-mère que Charles n'épousa jamais et n'avait donc aucun droit sur les biens acquis en propre par son compagnon, ni Christine Lemoyne, sa demi-soeur, ne reçurent quoi que ce soit de l'héritage. Comment Antoine sans autre revenu que celui qu'il percevait comme propriétaire terrien, pouvait-il entretenir le domaine? Pouvait-il se contenter des maigres ressources provenant de l'exploitation des deux métairies, la «Grande Métairie» située en face de l'abbaye et «Château Guillaume» qui se trouvait à quelques lieues de là? La production viticole provenant des deux vignes du domaine et sa transformation en eaux-de-vie était-elle suffisante? Certainement pas! Alors, ce n'est pas insensé de penser qu'Antoine avait besoin de poursuivre la campagne de démolitions initiée par son père.

Quand la destruction des trois bâtiments de la Maison Abbatiale se termina-t-elle? C'est difficile à dire précisément. Néanmoins, l'observation de l'aquarelle que peignit Bourdeaux en 1839 nous apporte quelques réponses. Cette année-là, le bâtiment de façade (n°5) était complètement détruit: c'était justement à cet endroit que se tenait le couple dessiné au premier plan. Au second plan, on voit distinctement l'extrémité du bâtiment voûté bâti dans le prolongement du mur-sud de l'église qui abritait jadis les servitudes et les brûleries (n°4) dissimulant à la vue du peintre le début de l'aile aux moines. Donc, en 1839, la démolition de ce bâtiment n'était pas terminée. De plus, sur la droite de l'aquarelle, on aperçoit un bout de l'ancien logis abbatial séparant les deux cloîtres, remanié au XVIIème siècle (n°3), ce qui signifie que sa destruction avait peut-être débuté du côté du chapitre, mais n'était pas finie du côté de l'église abbatiale.



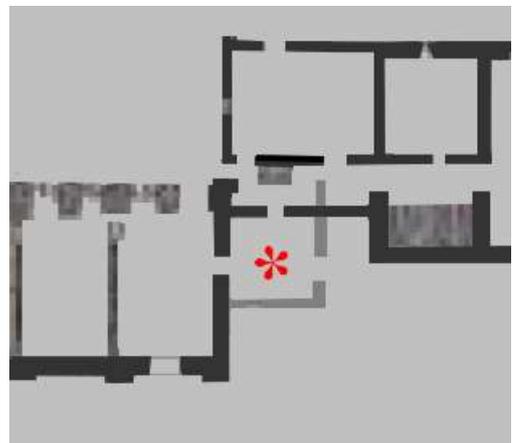
Aquarelle de Bourdeaux en 1839



Même point de vue en 2012



Trace de la galerie du cloître au-dessus du portail roman (2012) Muret de limite du domaine abbatial (2009)



Maisonnette faisant la jonction entre le logis abbatial, le chapitre et la grange aux grains (2009)

Tout le matériel viticole qui se trouvait dans les servitudes de la Maison Conventuelle fut transféré dans les étables de la Maison des Filles, rejoignant celui qui avait été récupéré dans les dépendances de l'ancienne Maison Abbatiale dont le gigantesque treuil qui avait été enfin démantelé. Le matériel agricole fut utilisé à cet endroit par les descendants des Lemoyne jusqu'à la vente de l'abbaye en 1913. En 1900, on comptait à cet endroit pas moins de 2 pressoirs, 4 chaudières ou alambics dont une à vapeur, 3 foudres, une trentaine de barriques... (F)

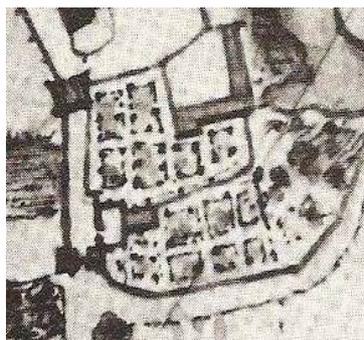
Les Lemoyne responsables de la démolition de la Cure.

Après la destruction par les Protestants de l'église paroissiale Saint André en 1622, les paroissiens avaient eu le droit d'aller à l'office dans l'église abbatiale. Cependant l'enregistrement des actes de baptêmes, de mariages et de sépultures était toujours effectué à la maison curiale, située à l'entrée du domaine de l'abbaye, soit par le "Curé de Sablonceaux" qui était responsable de la paroisse constituée par les religieux de l'abbaye elle-même, soit par le "Prieur-Curé de St André de Sablonceaux" qui gérait tout ce qui concernait la paroisse du bourg de St André mais qui logeait dans l'abbaye puisqu'il en était le Prieur.

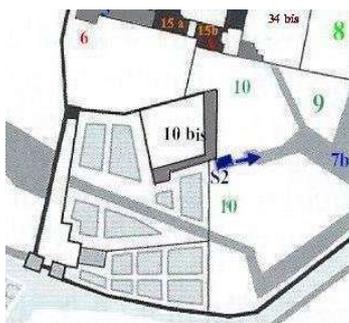
Ainsi, juste avant la Révolution, la maison curiale n'était qu'un logement de fonction en quelque sorte, occupé par de simples paroissiens. C'est ainsi qu'en 1791, elle était un pavillon couvert de tuiles creuses qui servait de logement à un architecte appelé M. Lajeunesse. (A) En avril 1795 et en octobre 1796, l'ancienne cure était encore debout: c'est là que demeurait Jeanne Rabaud, la veuve du tisserand Meynard, lorsque sa mère et sa fille y décédèrent.

Après 1791, le domaine de la cure était indépendant du domaine vendu en bien national puisque c'était une propriété de l'Etat, comme l'église abbatiale, ce qui est confirmé par le fait qu'il ne figurait pas dans l'acte de vente.

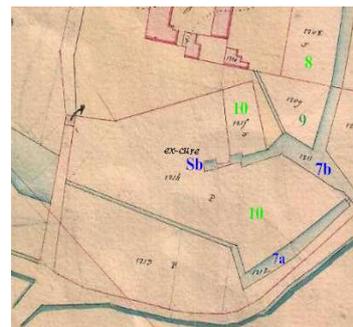
En 1836, la maison curiale et les jardins du domaine de la cure ne figurent plus sur le plan cadastral. Les jardins désignés alors sous les n°1213 & 1214, semblent avoir été intégrés à ceux appartenant aux Lemoyne, ce qui sera confirmé en 1950 à la vue du cadastre.



en 1715



Le domaine de la cure
en 1791



en 1836

Il faut donc comprendre qu'avant 1836, les Lemoyne avaient acheté le domaine de la Cure à l'Etat. Mais quand exactement eut lieu cette transaction? C'est alors que ne pouvant plus réparer la maison curiale qui était déjà en mauvais état en 1791, ils l'avaient fait abattre et mis les terres du domaine qui l'entouraient en prairie, les joignant aux prés qu'ils possédaient juste à côté.



Entrée de l'abbaye et anciens jardins de la cure sur la droite en 1950

Néanmoins, ils étaient tenus de réserver dans l'abbaye, un logement pour le curé "*jusqu'à ce que réparation de la maison curiale soit parachevée*" comme c'était demandé dans l'acte de 1791.

Ce logement était situé l'extrémité de l'aile du Prieur. Il s'agissait, au rez-de-chaussée, du vestibule qui donnait sur le petit salon et sur l'office, à l'étage, de la chambre du Prieur s'ouvrant sur le jardin par un balcon, de la pièce voisine appelée en 1791 le "magasin" et au-dessus, de la bibliothèque et des chambres des domestiques. Sur le plan de 1836, cet espace réservé au curé était tracé en noir, puisqu'il ne faisait pas partie des bâtiments appartenant en propre aux Lemoyne, qui eux, étaient coloriés en rouge.

Disparition de l'aile du Prieur

Dès 1862, lorsque fut vendu à la commune le nouveau presbytère, édifié sur un terrain appartenant à Louis Mutel-Lemoine, les propriétaires de l'abbaye purent retrouver la jouissance complète de l'ancien logis du prieur. **(H)** C'est ainsi qu' en septembre 1900, lorsque fut dressé l'inventaire après-décès des biens de l'abbaye appartenant à Louis Justin Mutel-Lemoine, l'aile du Prieur était encore debout et entièrement occupée par la famille. Au rez-de-chaussée, le petit salon était devenu un bureau, le réfectoire était la salle à manger où la famille prenait quotidiennement ses repas. A l'étage, la chambre des domestiques qui se trouvait juste au-dessus du réfectoire, servait de salon appelé alors "le bonheur du jour", la chambre des enfants avait été emménagée dans l'ancien magasin et la chambre du Prieur avec le balcon et la vue sur le jardin était occupée par une parente de la famille. **(F)**

En 1906, lorsque fut décidé le partage de l'abbaye entre les deux frères héritiers, Charles et Justin Mutel-Lemoine, l'aile du Prieur fut de nouveau partagée. L'un recevait le début de l'aile du XVIIIème qui joignait les bâtiments «historiques» (office et réfectoire au rez-de-chaussée, chapelle et chambre des domestiques à l'étage). L'autre recevait l'extrémité de l'aile jadis réservée au logement du Prieur. En 1911, les héritiers procédèrent à un échange des lots. En 1912, la commune de Sablonceaux acheta à Charles les bâtiments "historiques" de l'abbaye, dont le début de l'aile du Prieur. En 1913, ce fut au tour de Justin de vendre à un particulier, ses biens de l'abbaye, en particulier, le logis du Prieur.

En 1925, le Dr Martz qui possédait alors cette extrémité de l'aile, désirant acquérir la propriété de la commune pour réunifier l'abbaye, demanda à déposer la partie du bâtiment construite au XVIIIème siècle où se trouvaient l'ancien réfectoire et au-dessus, l'ancienne chambre des domestiques. Cette acquisition eut lieu en 1927.

Ainsi donc, ce fut entre 1927 et 1945 que l'aile du Prieur fut démolie, peut-être en plusieurs fois. Une carte postale représentant l'abbaye juste avant 1940, prouve que l'aile était déjà abattue et qu' une maisonnette servant d'abri de jardin avait été accolée dans sa partie inférieure.

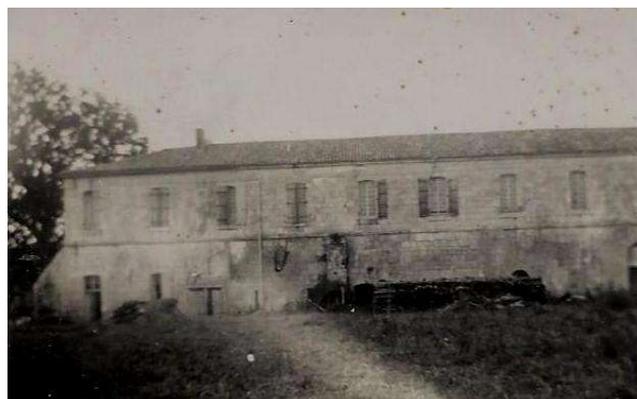


avant 1940



Aile du Prieur abbatue

en 2011



Arrière de l' aile du Prieur entièrement démolie et aile aux moines en septembre 1945.

En fait, ce fut tout l'ensemble de l'aile qui fut détruit. Un fait est sûr: en septembre 1945, les descendants de la famille Mutel-Lemoyne photographiaient les lieux chers à leur coeur. L'abri de jardin avait disparu. Il ne restait plus rien de l'aile du Prieur !

Vestiges de l'abbaye de Sablonceaux de nos jours

En 1940, le Dr Martz revendit l'abbaye reconstituée à la famille Cornardeau. Pendant l'Occupation, l'abbaye fut transformée en orphelinat, tenu par Paule Cornardeau. Après, ce fut son frère, Julien Cornardeau qui la transforma en laiterie où était fabriqué le camembert dénommé "le Vieux Porche". Cette famille céda l'ensemble des bâtiments conventuels en 1987 à l'évêché de La Rochelle et de Saintes. Dès lors, l'abbaye confiée à la Communauté du Chemin Neuf, vit un renouveau tant spirituel qu'artistique. Les récentes restaurations font oublier les destructions menées par la famille Lemoyne et ses successeurs.



L'abbaye de Sablonceaux en 2014

Notes

A = Registre 3 article 3 Charles L.Lemoine / folio 10 et folio 16 (A D de la Charente Maritime / Vente de biens nationaux de première origine district de Saintes)

B= Inventaire de l' abbaye de Sablonceaux, le 27 may 1790 (E dépôt 54 332 2M1)

C= Gravure de Sablonceaux en 1800 (original au musée Mestreau à Saintes) , dessin d' Elie Robert en 1794 publié par Lesson dans fastes saintongeais en 1840

D= Cadastre de 1836 (AD de la Charente Maritime / Cadastre/ Sablonceaux / section A3 -3P 5284- 04)

E = RP Lesson, lettres historiques. Rochefort 1844

F= Acte d' inventaire après le décès de Louis Justin Mutel-Lemoyne daté du 24 septembre 1900, (Me Jeandeu à Saujon)cf archives privées

G= Ces prés annotés n°1214 et n°1213 du cadastre 1836, sont numérotés sur le cadastre 1950 sous les n°696-697, rattachés à la propriété de l'abbaye répertoriée sous le n° 209.

H= Acte d'achat du presbytère sur le terrain de Louis Mutel-Lemoyne du 18 mai 1862 chez Me Jeandeu à Saujon